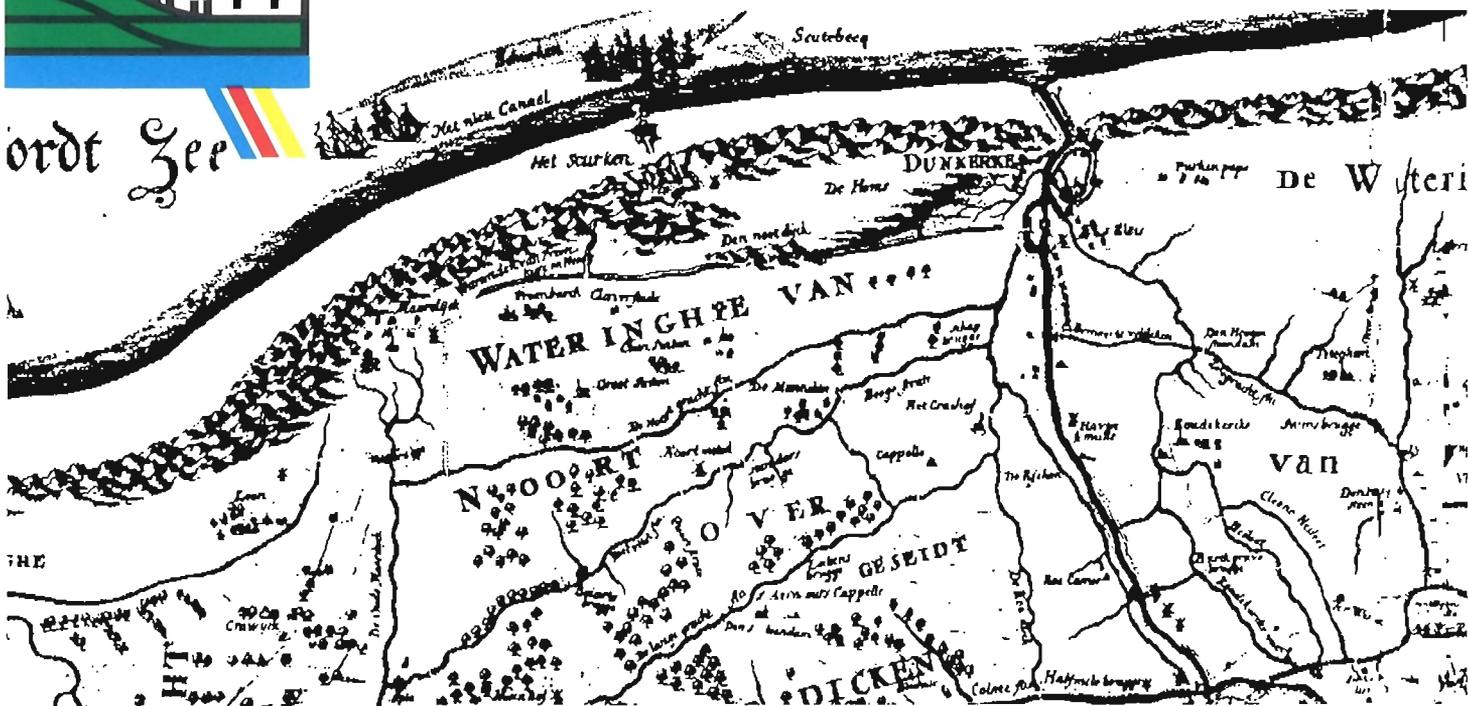




COMMUNE DE GRANDE SYNTHE

Arrondissement de Dunkerque

ordt Zee



PROGRAMME D'ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

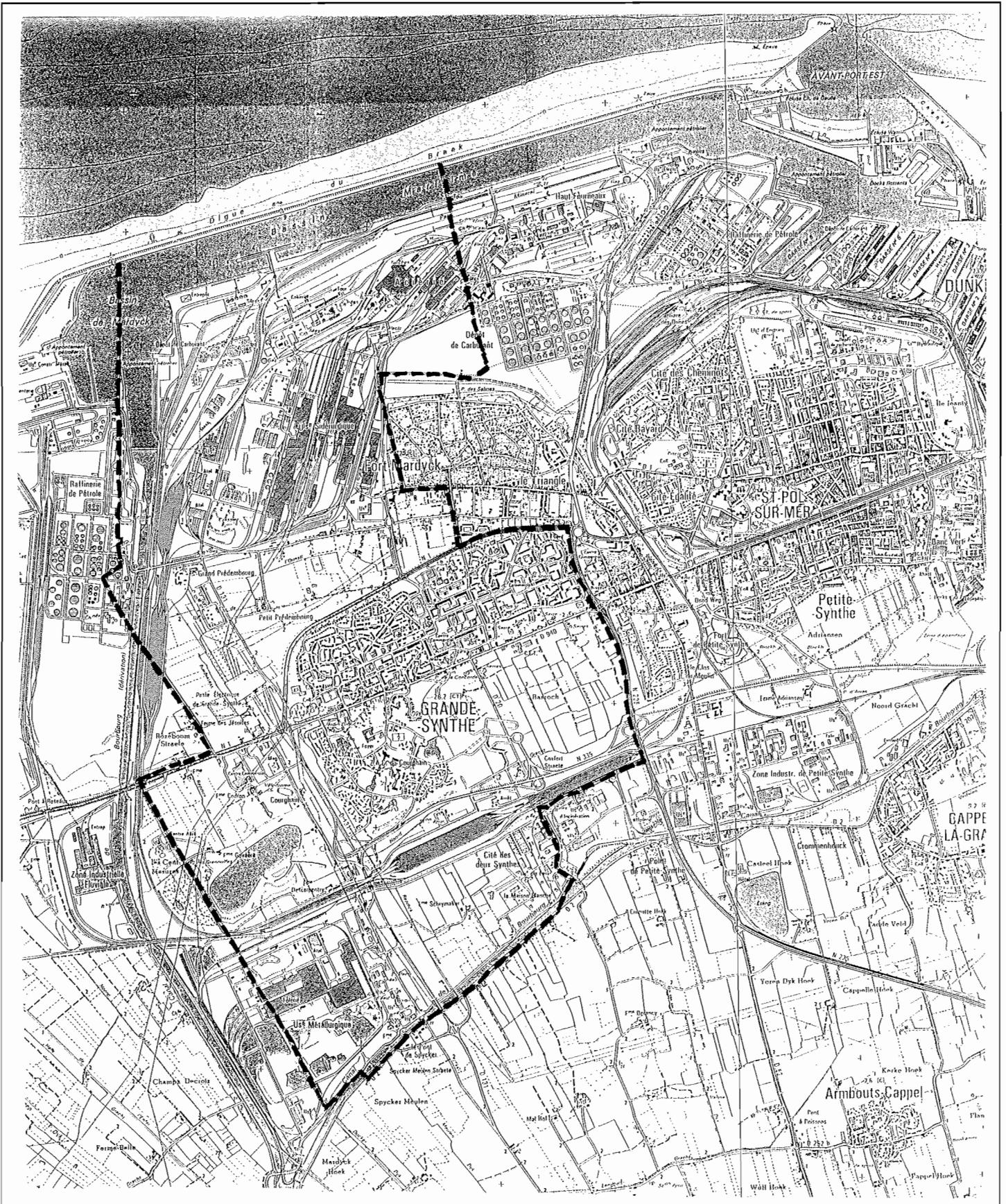


JUIN - 1990 -



TERRITOIRE COMMUNAL

D'APRES CARTE I.G.N 1/25.000



PRESENTATION DE LA COMMUNE ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT :

Partie intégrante de l'agglomération dunkerquoise, le territoire actuel de Grande Synthe, est l'héritage d'une urbanisation liée depuis trente ans à l'industrie. Il s'étend sur 2152 ha. allant de la mer, au Nord, jusqu'au Canal de Bourbourg, au Sud.

La ville elle-même, se trouve cernée par 4 grands axes de circulation, qui en limitent l'extension :

- **la RN 1** (au Nord): voie de fort transit entre Dunkerque et Calais
- **le CD 131** : prolongement de la RN 1 à l'Ouest
- **l' A 25** (à l'Est) : section Lille-Dunkerque
- **la rocade urbaine Sud**(future rocade littorale Calais/Belgique)

Trame urbaine d'abord induite par l'activité sidérurgique d'Usinor, la ville s'organise maintenant en 4 secteurs bien différenciés :

L'ex. ZUP : au Nord de l'avenue Centrale programme de logements collectifs à l'Est (**quartier de l'Albeck**) et individuels à l'Ouest (**quartier Saint Jacques**) construits dans les années soixante pour la maîtrise d'Usinor.

Le quartier du Courghain : au Sud-Ouest plus récemment aménagé (années 70/80). Programme de logements semi-collectifs organisés autour d'un réseau de watergangs existants et recréés.

Le quartier du Moulin : au Sud-Est, dont l'agencement se poursuit actuellement par l'implantation d'un parc urbain.

Face à une masse construite aux limites bien définies, le centre de la ville reste difficile à localiser.

En effet, la ZUP de Grande Synthe a été conçue, dès son origine comme un ensemble cohérent subdivisé en quartiers possédant une certaine autonomie, au moins en matière d'équipements.

Mais le déséquilibre entre certains secteurs s'étant creusé petit à petit, la Municipalité tente aujourd'hui de redonner qualité et cohérence à la ville à travers plusieurs grandes actions :

- **Création d'un véritable centre ville** commun ras semblant activités et services autour de la maison communale.
- **Réhabilitation des quartiers anciens** comme l'Albeck (rénovation de logements collectifs dégradés ainsi que leurs abords)
- **Aménagement de nouveaux quartiers** comme celui du Moulin et la zone du Bas Roch (réserve urbaine).

Le problème de la baisse d'activité industrielle a amené par ailleurs la commune à diversifier son développement économique par l'apport d'activités de type artisanal.

Dans ce cadre, le C.A.U.E. peut alors aider la Municipalité à entamer une réflexion thématique. Une nouvelle lecture de la ville à travers ses structures professionnelles actives.

Trois points stratégiques d'implantation de futures zones d'activités, ont été choisis, définissant un nouvel axe Nord/Sud d'organisation urbaine :

- 1 -**Le quartier du Bas Roch** (Sud) : en contact avec la future rocade autoroutière Calais/Belgique.
- 2 -**Le centre Ville** : zone artisanale prévue autour de la construction actuelle de locaux relais (par le Département).
- 3 -**La plaine des Maraîchers** (au Nord) : zone comprise entre la RN 1 et l'entrée des bureaux d'Usinor. Abords de la rue du 8 Mai.

Ces futures parties intégrantes de la ville auront plusieurs rôles à remplir.
Les objectifs seront en particulier, pour les zones Nord et Sud : (voir schémas)

- **Tenter de casser l'effet de rempart** constitué par les axes périphériques qui entourent la cité, en insistant au Nord, sur la relation entre quartier de la ZUP et zone administrative d'Usinor. Au Sud, sur la liaison entre le quartier du Moulin et la future Rocade autoroutière Sud.

- **Rétablir un maillon de la ceinture verte** déjà existante autour de la partie urbanisée, mais non continue. (Au Nord espace de la plaine des Maraîchers, au Sud la plaine du Bas Roch).

- **Créer de véritables entrées** de la ville avec leur caractérisation propre.

La zone d'activité centrale, pourra elle, contribuer à faire la soudure entre pôles Nord et Sud, du Centre (l'ancien : Place de l'Europe et le nouveau : Maison Communale), représenter le sas d'entrée Sud du centre ville, ainsi qu'agrandir et diversifier le centre par des activités de nature différente.

Leurs rôles définis, les trois sites considérés pourront être caractérisés grâce à plusieurs critères tels que la nature des activités choisies et leur mise en adéquation avec l'échelle et leur type d'environnement direct.

ZONE D'ACTIVITES SUD :

Le quartier du Bas Roch, représente une surface aménageable importante (73,5 ha).

C'est actuellement une plaine, traversée de watergangs, dont le réseau pourrait devenir un élément essentiel de sa structure urbanistique future.

L'organisation du bâti selon la trame de voies d'eau est une image de tradition que la ville s'efforce déjà d'affirmer à travers l'aménagement de certains quartiers comme le Courghain.

Il serait intéressant d'en conforter l'idée par une initiative d'agencement original des locaux professionnels de la zone du Bas Roch.

De plus un tel aménagement permettrait d'opposer judicieusement aux dimensions naturelles de cette plaine flamande littorale, un contenu technique et industriel typiquement Grand Synthois.

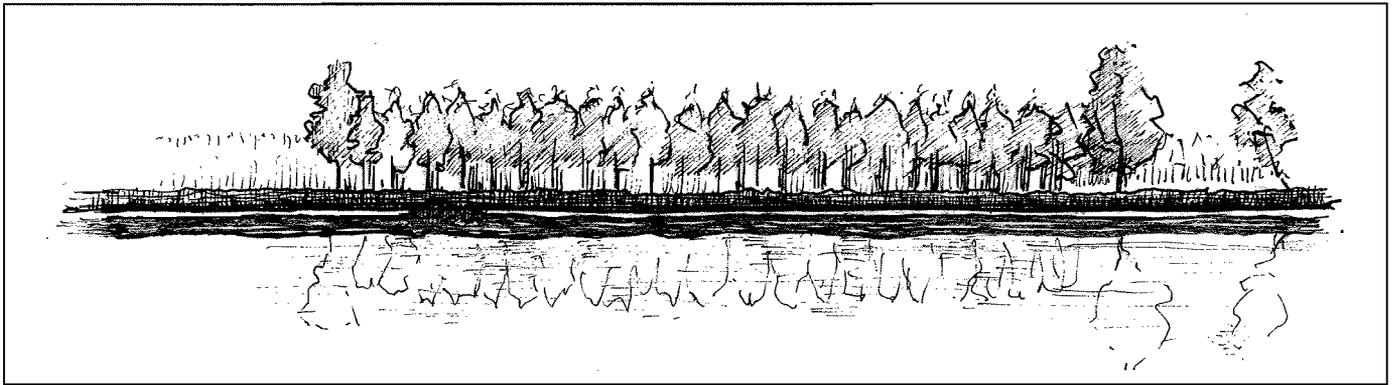
Largement ouvert à la vue depuis la future rocade autoroutière européenne, ce terrain serait par ailleurs, propice à donner une véritable image de proue à la ville.

Face à ces enjeux, et même si la Municipalité décide de laisser la gestion interne des parcelles aux mains d'investisseurs privés, elle n'en doit pas moins garder la maîtrise de l'ensemble.

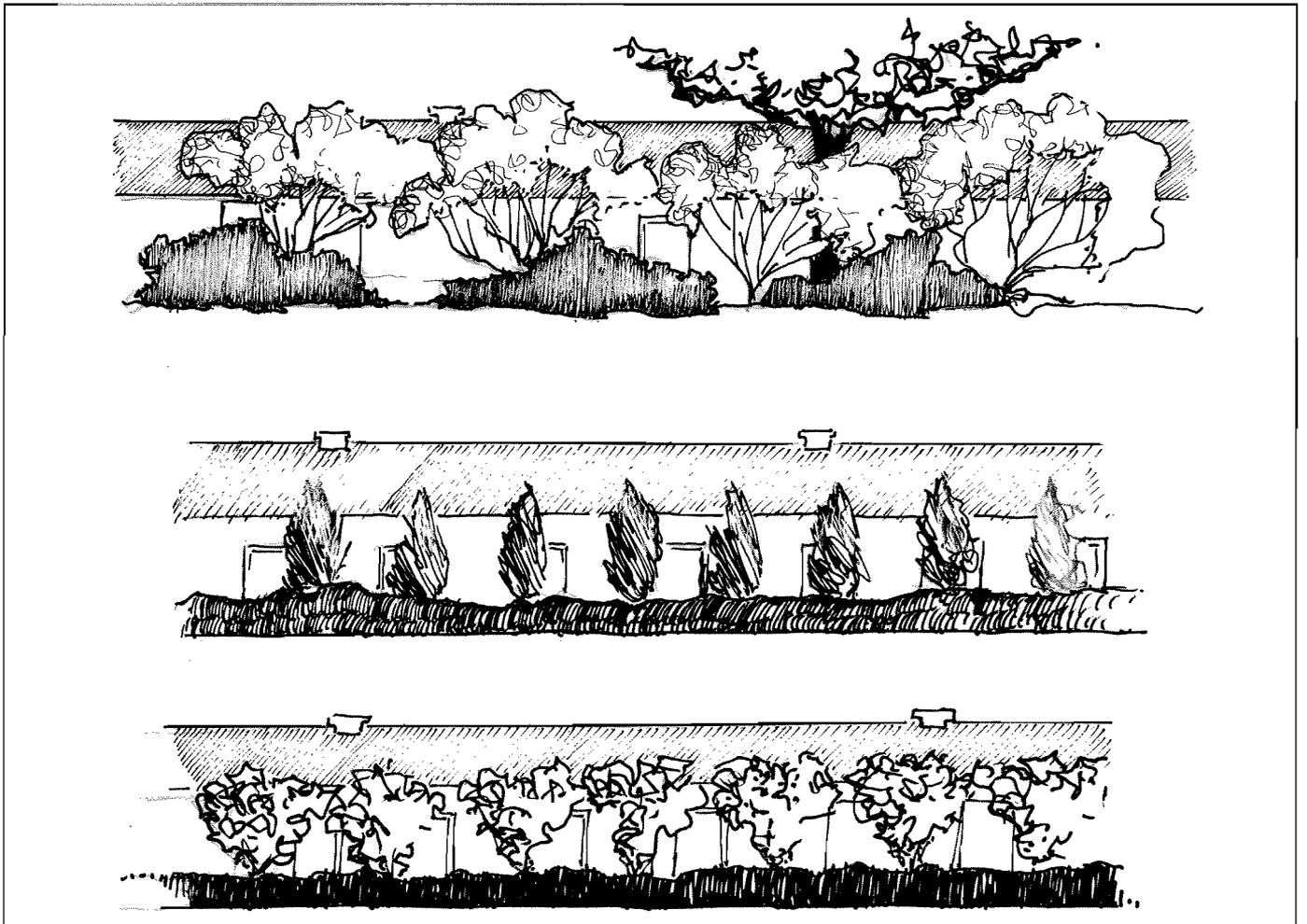
C'est à elle de leur soumettre, à travers un cahier des charges précis, une logique et des contraintes d'implantation les incitant à constituer une enveloppe cohérente et lisible depuis l'autoroute, de l'ensemble de la zone d'activités.

C'est d'abord à travers la préparation du terrain que la démarche de la commune doit être incitatrice.

Après retracement des voies d'eau et établissement des voiries d'accès, le préverdissement des différents axes est une étape importante.



RYTHMES VEGETAUX LE LONG DES VOIES D'EAU



EXEMPLES DE VARIATIONS VEGETALES EN RAPPORT AVEC LES FACADES DU BATI

Un choix de structures végétale variées telles que :

- **alignements** le long des voies d'accès
- **plantations éparses** (Saules, Frênes, Aulnes...) pour constitution d'une lisière discontinue le long du Noord Gracht (axe Sud)
- un traitement en **coulée verte** des abords du watergang central jusqu'au Parc du Moulin,

serait le garant d'une insertion urbaine et environnementale de qualité.

Les investisseurs s'attacheront alors à travailler leurs propres espaces plus finement et en accord avec les actions extérieures préalablement menées par la Municipalité (voir schéma :structures végétales en animations de façades).

Un réseau de circulations bien prévues et praticables, garantira la solidité de l'accroche entre la zone professionnelle et ses quartiers résidentiels environnants.

LA ZONE D'ACTIVITES NORD :

A l'opposé au Nord de la partie urbanisée, se trouve la Plaine des Maraîchers.

Encore utilisée pour des travaux de maraîchage, elle constitue aujourd'hui une réserve foncière au-delà des limites du périphérique.

Un programme énoncé par la commune pour l'investissement de ce secteur se pose à trois niveaux (voir schéma) :

- 1 -L'implantation d'une zone artisanale** sur une bande située de part et d'autre de l'axe de la rue du 8 Mai.
- 2 -L'aménagement du carrefour R.N.1/entrée Nord de la ville** (du point de vue de la sécurité et paysager)
- 3 -Le Rond Point d'intersection**, rue du 8 Mai/rue du Comte Jean.(Point de signalement de la partie administrative de Sollac).

Bien qu'enclavée entre zones urbaine et industrielle, et sans doute convoitée de toutes parts, cette plaine n'a pas encore subi l'assaut des constructeurs.

Elle constitue une respiration dans la trame urbaine et un espace important de transition entre les deux mondes de Grande Synthe (ville/industrie).

Tenter de réserver la zone à un devenir exclusivement végétal paraît peu probable, mais décider d'allier judicieusement la présence de motivations économiques ou culturelles à un espace à vocation avant tout naturelle, paraît être un défi plus intéressant à relever.

A ce titre on connaît le projet de SOLLAC, de valoriser son territoire administratif et son image de marque, en tentant notamment de redéfinir les accès privilégiés à l'entreprise ainsi que leur personnalisation.

Un nouveau bâtiment d'accueil est programmé à proximité des bureaux principaux.

Dans ce cadre, il est demandé à la municipalité de Grande-Synthe, de prévoir l'accompagnement de cette réalisation par l'amélioration de l'environnement direct de l'entrée administrative de l'entreprise : **le rond point SOLLAC et la rue du 8 Mai.**

Les abords de cette dernière étant déjà en partie investis par quelques entreprises, la commune a proposé, par modification de P.O.S., d'y accueillir de petites unités artisanales ou commerciales à intégrer dans un projet paysager d'ensemble.

Une étude et des propositions d'aménagement faites par l'A.G.U.R. en décembre 88, à ce propos, prennent en compte les intérêts mutuels des partenaires (Usinor et municipalité de Grande-Synthe) dans un souci de mise en qualité du site à l'échelle de l'agglomération dunkerquoise et des territoires de Grande-Synthe et Sollac.

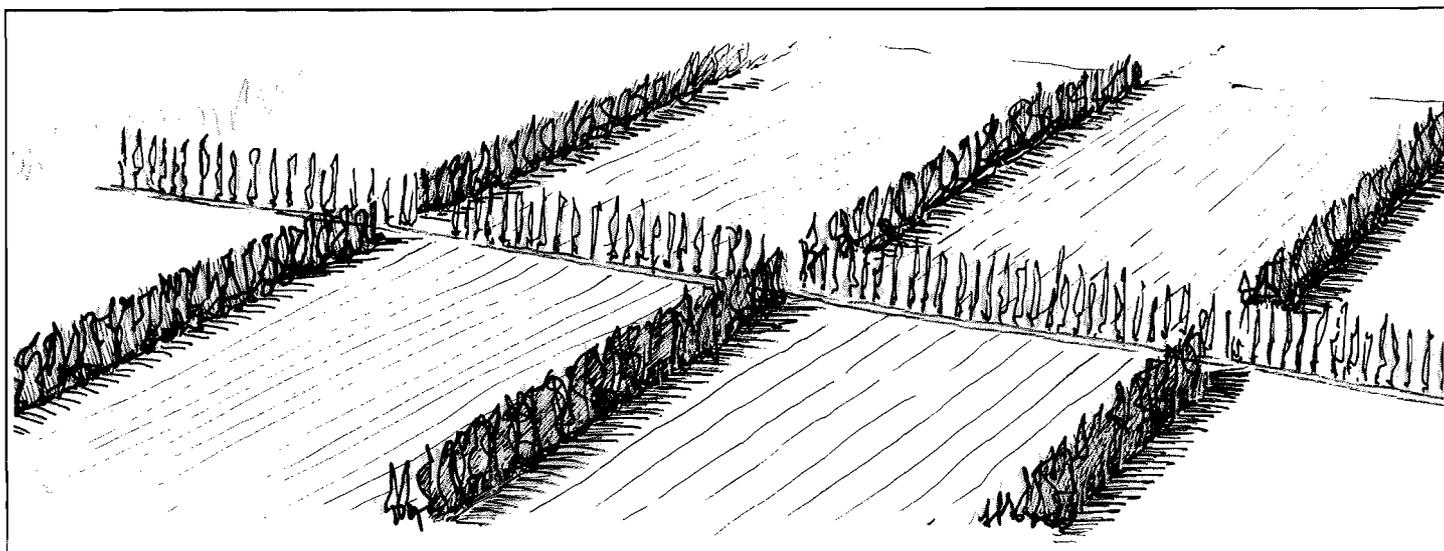
Toutefois, les deux grandes hypothèses énoncées, dans ce programme ne s'excluent pas l'une, l'autre, et peuvent plutôt se phaser dans le temps : on propose dans un premier temps, un accompagnement général du site de la Plaine des Maraîchers (traitement des jardins familiaux, préverdissement, plantations d'accompagnement) dans lequel pourrait s'insérer ensuite, le traitement par séquences de l'axe Carrefour du 8 Mai /Rue du 8 Mai/Rond Point Sollac.

Fort du patrimoine rural que représente encore, la "plaine des maraîchers", la future zone d'activités(Séquence intermédiaire constituée de terrains appartenant à la commune ou cédés par Sollac), pourrait alors devenir une "zone maraîchère artisanale", dont le parcellaire d'implantation serait défini sur les traces d'anciennes trames culturelles (orientation des sillons en fonction des canaux d'assèchement...) et ses limites, travaillées en baies brise vent ou bocagères, traditionnelles à la région.

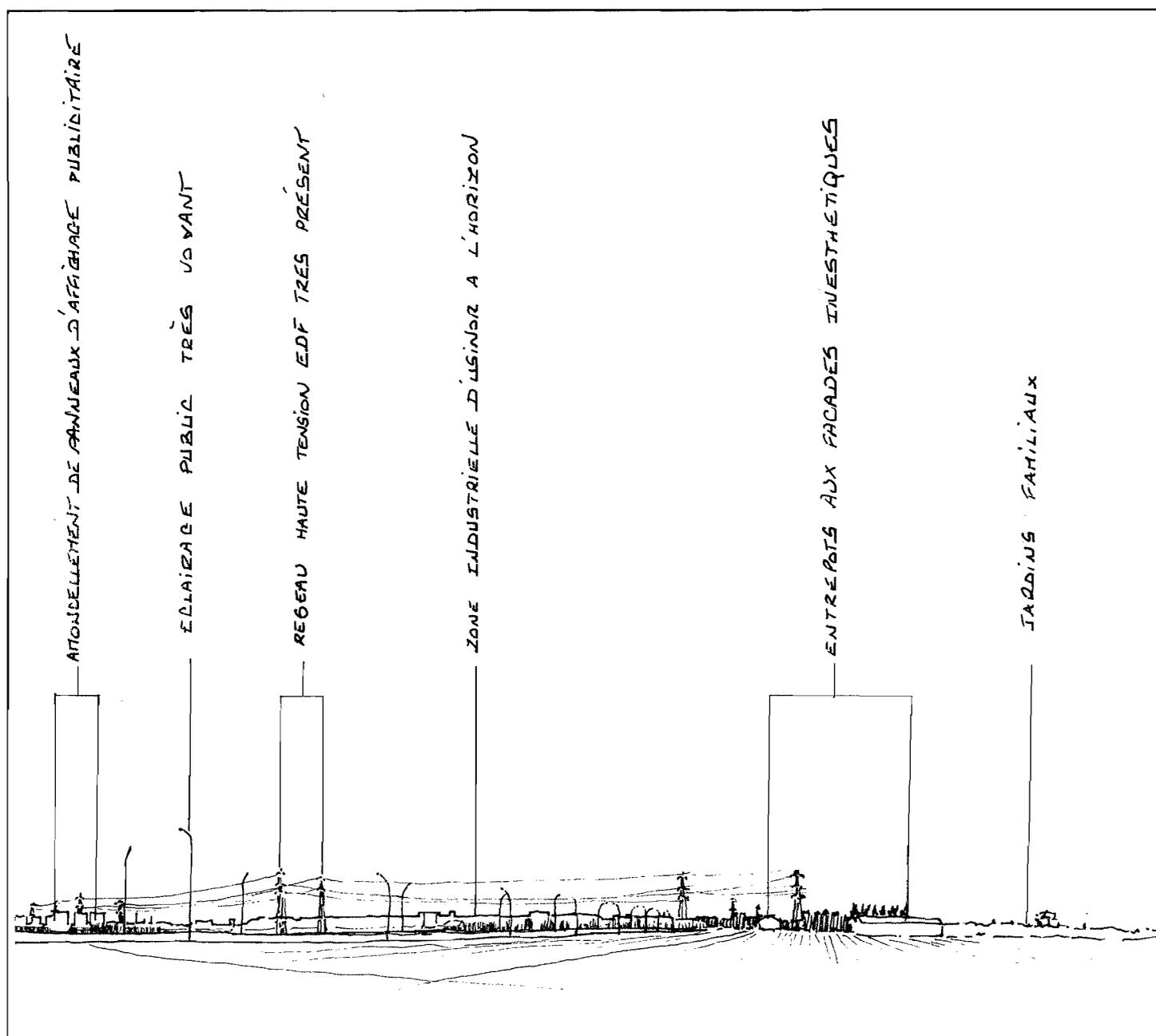
On prévoit alors dans ce cadre, l'accueil d'entreprises spécifiquement liées à l'horticulture, l'agriculture ou la production maraîchère.

Des contraintes architecturales sont, là encore, à imposer :

- hauteur et taille limitée des bâtiments
- structures légères de type serre (architecture métal et verre)
- utilisation de matériaux naturels (bois, brique...).



STRUCTURES DE BRISE-VENT VEGETAUX POUR PROTECTION DES CULTURES



VUE ACTUELLE SUR LA PLAINE DES MARAICHERS

Les éléments urbains tels que, réseau E.D.F. haute tension ou éclairage public, déjà fortement implantés sur le site seront aussi à prendre en compte.

Indésirables mais non camouflables, leur présence pourra être prise comme prétexte à création:

- formes métalliques des pylônes électriques à calquer

- rythme vertical des candélabres à perpétuer

L'idée de Sollac, d'insérer un programme de signalétique sculpturale le long de l'avenue, paraît intéressant.

Il pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une commande publique auprès du F.R.A.C (Fond Régional d'Art Contemporain), garantissant l'intervention d'artistes de haut niveau.

Mais pour ne négliger aucun des deux objectifs visés - promotion culturelle de l'activité industrielle et mise en valeur du secteur artisanal - ils devront être menés de front grâce à une réflexion commune au sein d'une équipe professionnelle pluridisciplinaire (urbanistes, architectes, paysagistes, sculpteurs, ...).

Aux extrémités de l'axe considéré, les deux carrefours (séquences 1et3), se perçoivent comme articulations avec le reste de la ville.

LE CARREFOUR DU 8 MAI :

L'intersection R.N.1/rue Léon Papin, entrée principale Nord de Grande Synthe, doit remplir le rôle de ralentisseur du trafic le long de la R.N. 1 et de pôle d'orientation vers la ville ou vers la zone industrielle.

Probablement pensé en termes de rond point, pour des questions de sécurité, le carrefour pourra assurer la transition entre zone urbanisée et semi-rurale grâce à un travail de perspectives et cadrages ménagés selon l'axe Nord/Sud.

On prendra soin de signaler la présence d'équipements communaux importants tels que le Palais du Littoral ou les locaux relais.

L'intégration de ce rond point dans son site, dépendra étroitement du travail de ses abords directs : l'effet de porte côté ville et d'ouverture sur la Plaine des Maraîchers s'exprimeront aisément par le jeu du nivellement et des masses plantées.

LE CARREFOUR SOLLAC :

Quant au rond point proche de Sollac, il ne draine qu'un trafic réduit en provenance de Grande Synthe et Fort Mardyck.

C'est moins un point de passage, que d'accès à la zone industrielle. On tient à lui attribuer la fonction essentielle d'entrée de la partie administrative d'Usinor.

Actuellement entouré d'éléments disparates (panneaux d'affichage publicitaire, aire d'exposition de caravanes...) il remplit mal son rôle de point de repère et de signalisation.

C'est le futur bâtiment d'accueil, implanté près des structures déjà existantes qui constituera par sa taille, un signal visible à distance (depuis la R.N1).

L'intégration du rond point à l'aménagement se fera grâce au travail d'accompagnement général, d'accès aux bâtiments et aux parkings, de plantations, de signalisation, et d'information.

Mais là encore, la cohérence de ce site passera par la prédominance du végétal, choisi comme outil essentiel de la lecture de l'espace. Le projet d'aménagement de ce rond point sera, par ailleurs, l'occasion d'élargir la réflexion, en collaboration avec Sollac sur le traitement de la frange entre territoires industriel et rural de la zone de Prédembourg.



LA ZONE D'ACTIVITE DU CENTRE :

Le troisième projet d'installation de zone d'activité économique, paraît, lui, plus rapidement concevable que les deux précédents.

Il se situe sur des terrains proches du nouveau centre ville, représentant une surface totale d'environ 5 ha. et divisés en 3 espaces distincts et contigus, à l'échelle de leur cadre bâti environnant (voir schéma).

Cette future zone de développement bénéficie d'abord de bon nombre d'avantages, tels qu'une position géographique centrale dans la commune, ou la proximité directe du centre ville actif.

Mais c'est aussi le résultat d'une décision stratégique de la Municipalité, qui entend, à travers elle, dynamiser le centre ville, grâce à l'apport de nouvelles activités d'un type un peu différent des services déjà proposés.

Là encore, on se trouve dans un contexte original, de création d'un véritable centre urbain ; après regroupement de dimensions commerciales (centre Europe...), administratives (Maison communale, centre de santé...) et culturelles (médiathèque, cinéma...) on s'attache maintenant à l'insertion de secteurs non seulement "producteurs" mais aussi "consommateurs" du centre : ceux de l'artisanat et du tertiaire.

L'importance de cet enjeu, nécessite donc une intervention prudente et de qualité quant à la définition des conditions d'existence de cette nouvelle partie vitale de Grande Synthe.

Malgré le choix délibéré de n'accepter que des secteurs d'activités non polluantes, l'équipe municipale devra être vigilante et préférer plutôt l'installation d'unités de type tertiaire (bureaux...) à des structures plus techniques artisanales.

Toutefois, l'intégration de bâtiments comme des ateliers pourra se faire, selon les exigences d'un cahier des charges bien établi :

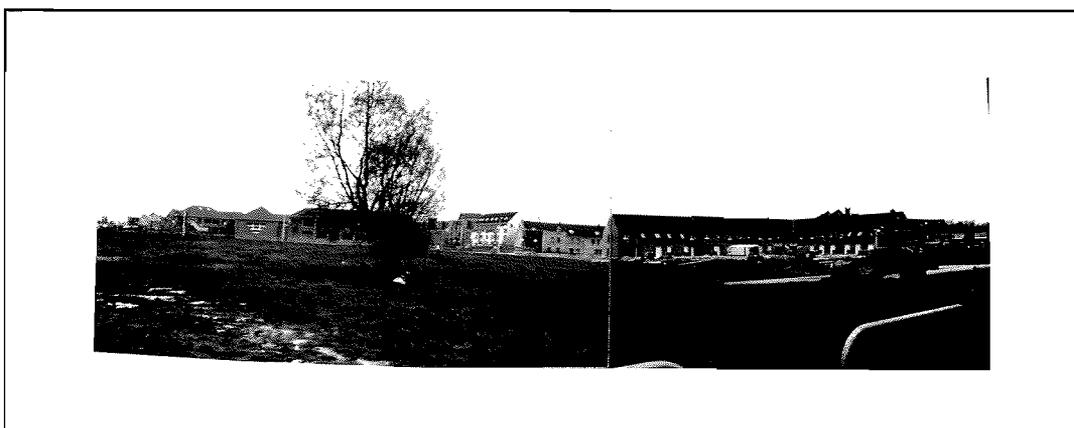
- Restreindre le choix à des entreprises pouvant allier unités de production et de distribution aux particuliers (matériaux de construction, éditions...).
- Limiter la taille des entreprises et donc de leurs locaux, de façon à garder un rapport d'échelle avec le tissu urbain environnant.

Mais l'essor de cette zone professionnelle ne dépendra pas uniquement de la rentabilité économique mais aussi de son pouvoir d'animation sur le reste de la ville. Une initiative intéressante serait d'y favoriser l'installation d'artistes pouvant disposer en parallèle d'ateliers et de locaux d'exposition.

Quant à la spatialisation de l'ensemble, elle reste à déterminer précisément.

On sait déjà que la majorité des structures attendues s'organiseront, sur le plus grand terrain, autour du bâtiment relais départemental, actuellement en construction(Espace 1).

Situé en limite Sud du coeur de la ville, cet espace se présentera comme une image du centre. Son intégration sera d'autant mieux ressentie qu'elle s'appuiera sur un vocabulaire adapté à l'échelle urbaine : choix du mobilier urbain typologie et traitement des voiries internes...



Les deux autres sites inclus dans le programme seront à considérer comme espaces libres.

Leur taille ne leur permettant pas d'accueillir des infrastructures lourdes, ils seront à mettre en rapport avec l'habitat environnant (plaine de jeux, espace de repos, cheminements piétons...).



Le triangle de terre résultant de la déviation de l'ancien C.D. 940, serait lui, à inclure dans le projet de réhabilitation de la station service.

Les liens physiques entre ces espaces, et le centre, existeront, grâce à la végétalisation générale et en particulier celle des voies, et surtout grâce au travail des vues, ménagées d'un îlot à l'autre par des perspectives cadrées, des points d'appel,

CONCLUSION

On retrouve, à travers une telle réflexion, l'importance d'objectifs à court, moyen et long terme, de tout dessein d'aménagement.

Grande Synthe, a justement l'intérêt, de posséder encore, tout un territoire vierge dans lequel peut s'inscrire de grands projets.

On ne peut pas s'empêcher de projeter un tel programme, au cadre spatialement limité, dans un contexte beaucoup plus large.

Sans nier ici l'extension maîtrisée de secteurs économiques sur des zones encore naturelles de la commune, il est avant tout, impératif de réaffirmer clairement leur vocation initiale.

On ne doit pas ignorer qu'elle peuvent devenir, à plus long terme, les premiers maillons d'une politique beaucoup plus vaste de végétalisation du territoire à l'échelle de l'agglomération dunkerquoise.

Il ne s'agit donc pas seulement pour l'équipe municipale, de s'entourer de toutes les compétences mises à sa disposition (A.G.U.R, Communauté Urbaine, D.D.E, D.R.A.E,), mais surtout de faire agir leur complémentarité dans un même but de cohérence des différentes actions à mener.